

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PECHE
Recommandations de la Cellule Agro Météorologique
Période : du 03 au 09/11/2025

Nous recommandons aux agriculteurs et éleveurs ce qui suit :

❖ Production végétale :

• Les cultures maraîchères : Pomme de terre et Tomate arrière saison

- Surveillance et traitement contre risques ;
- Travaux d'entretien sous serre (effeuillage ; ébourgeonnage) ;
- Respect des mesures prophylactiques ;
- Préparation du sol pour la mise en place des cultures d'hiver et sous serre.

• Les grandes cultures : Céréales

- Poursuite des opérations de la préparation du sol pour le semis au Centre et Est ;
- Traitement de la semence ;
- Utilisation de semence certifiée ;
- Traiter les semences de fermes.

• La Phoeniciculture: (le Palmier Dattier)

- Surveillance et traitement contre risques ;
- Nettoyage et entretien des lieux de stockage.

• L'Arboriculture

Observations: Pour l'ensemble des espèces arboricoles, respect du délai avant récolte et désherbage autour des arbres.

1- L'Agrumiculture

- Surveillance et traitement contre risques ;
- Début de récolte des variétés de saison (Thomson Navel) ;
- Poursuite de la récolte des variétés précoces (Clémentine) ;
- Début de taille des arbres récoltés ;
- Irrigation selon nécessité.

2- L'Oléiculture

- Surveillance et traitement contre risques ;
- Fin récolte des olives de table ;
- Début de récolte des olives à huile ;
- La taille des arbres récoltés ;
- Irrigation pour l'olive de table selon nécessité.

3- La viticulture:

- Poursuite récolte des variétés tardives ;
- Poursuite de la remise en état du palissage ;
- Poursuite d'ouverture des raies au milieu des rangs.

3- Les rosacées à pépins:

- Surveillance et traitement contre risques ;
- Epannage de la fumure azotée pour le Néflier.

5- Les nouvelles plantations 2024-2025 :

- Préparation du terrain pour les nouvelles plantations ;
- Traçage et piquetage ;
- Poursuite plantation.

❖ Production animale :

Apiculture :

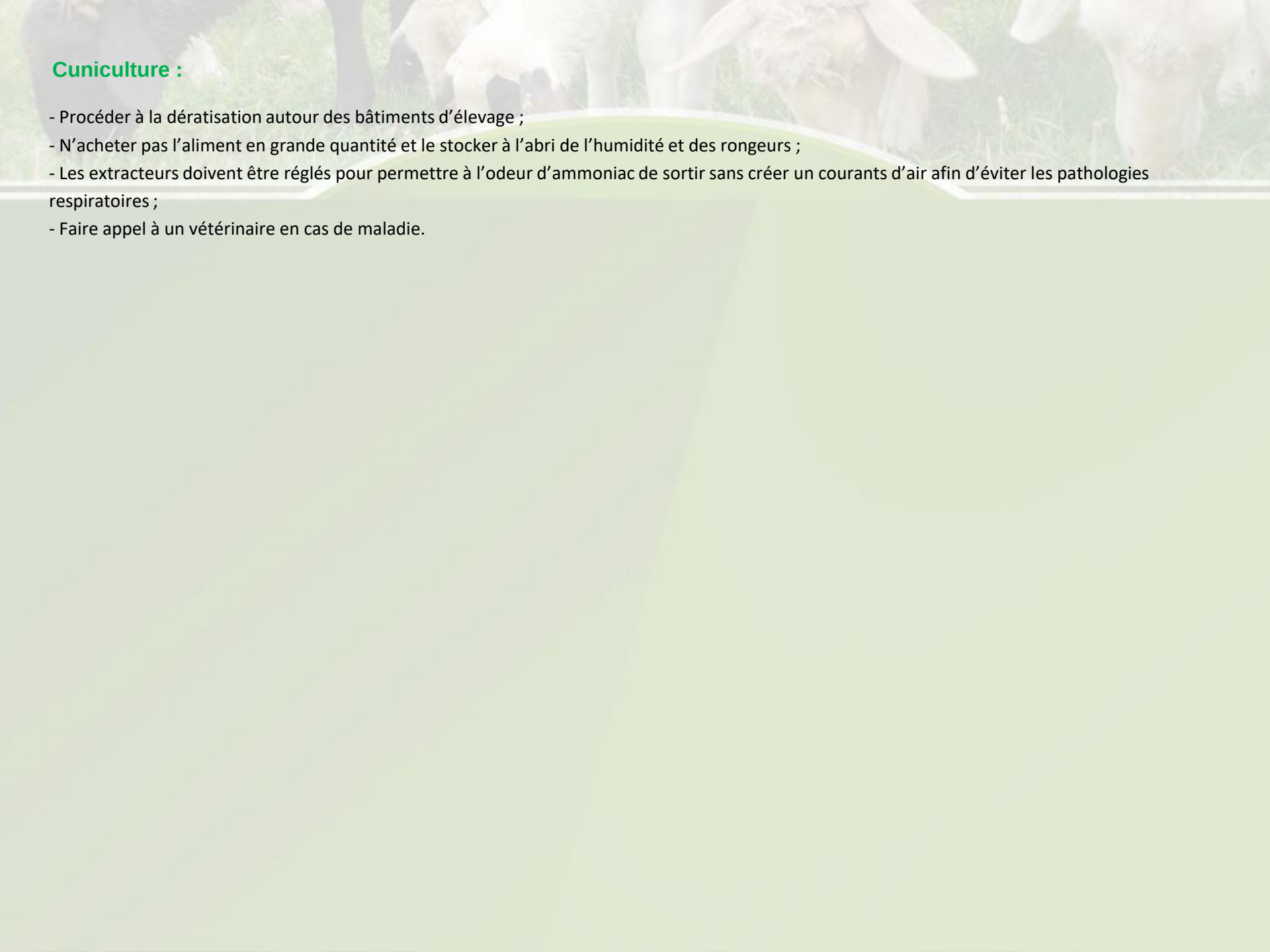
- Eviter d'installer les ruches aux abords des oueds ou des zones inondables et ombragées ;
- Couverture des ruches avec un film plastique ;
- Incliner les ruches légèrement vers l'avant ;
- Prévenir l'enlèvement des toits de ruche par le vent en lestant par des pierres ;
- Nourrissement stimulant (1litre de sirop/ruche/semaine) des colonies ou bien par la pâte à sucre (Candi) ;
- Désherber autour des ruches ;
- Protéger contre la guêpe par la mise en place des pièges et diminuer les entrées de la colonie ;
- Eviter d'en placer les ruches dans des zones ombragées ;
- Préparer la nouvelle saison apicole au niveau de l'atelier.

Aviculture :

- Respect de la règle du vide sanitaire ;
- Respect de protocole de prophylaxie médicale (la vaccination) ;
- Mettre l'entrée de chaque exploitation un autoluve et un pédiluve à l'entrée du bâtiment d'élevage ;
- Eviter les ouvertures inutiles au niveau des bâtiments ;
- En cas de pathologie respiratoire surtout. il faut faire appel à un vétérinaire (l'automédication est à éviter) ;
- Entreposer les sacs d'aliment dans de bonnes conditions, notamment à l'abri des intempéries et des rongeurs ;
- Procéder à la dératisation autour des bâtiments d'élevage ; et doter les fenêtres de grillages ;
- Mettre en place une litière avec une épaisseur adéquate en cas d'élevage au sol ;
- Minimiser l'écart thermique entre jour et nuit en respectant le planning des températures selon les âges.

Ruminants :

- Surveiller l'état de la toiture en s'assurant un bon ruissellement des eaux de pluies ;
- Surveiller les mises-bas en s'assurant le dépôt d'une litière ;
- Eviter les courants d'air sur les animaux de tout âge pour empêcher les risques des maladies respiratoires ;
- Servir les animaux un aliment énergétique (orge...) ;
- Changer régulièrement la litière pour éviter les boiteries ;
- Nettoyer les bâtiments d'élevage ;
- Mettre en place des rautoluves à l'entrée de l'exploitation et des pédiluves à l'entrée des étables ;
- Limiter l'accès des personnes étrangères ;
- Eviter d'installer les bergeries (z'riba) aux abords des oueds et des zones inondables ;
- En cas de maladie ; isoler les animaux malades des animaux sains ;et faire appel à un vétérinaire ;
- Se rapprocher des services vétérinaires pour vacciner vos ovins contre la clavelée et la fièvre aphteuse.



Cuniculture :

- Procéder à la dératisation autour des bâtiments d'élevage ;
- N'acheter pas l'aliment en grande quantité et le stocker à l'abri de l'humidité et des rongeurs ;
- Les extracteurs doivent être réglés pour permettre à l'odeur d'ammoniac de sortir sans créer un courants d'air afin d'éviter les pathologies respiratoires ;
- Faire appel à un vétérinaire en cas de maladie.